

Foyer communal de Calvisson

E.R.P.

place Georges Méjean
30420 Calvisson

C.C.T.P. - D.D.Q.
LOT 05
Serrurerie - Menuiseries extérieures

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Procédure adaptée en application de l'article 26 et 28 du Code des Marchés publics
Date et heures limites de remise des offres : lundi 27 février 2012 à 12h00

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Commune de Calvisson
Hôtel de Ville - Grand'rue
30420 Calvisson
Tél : 04 66 01 20 03

ARCHITECTES / MAÎTRISE D'OEUVRE :

Ankel CERESE
148 rue Marius Carrieu - Bât. J1 porte ext. gauche - (à côté de "Médical Pro")
34080 montpellier
Courriel : ankel.architecture@hotmail.fr
Tél : 06 62 45 82 20

& Raphaëla SCHRACK (collaboratrice libérale)
A contacter pour toute question à la maîtrise d'œuvre
Courriel : raphaela.schrack@yahoo.fr
Tél : 06 80 84 14 10

GENERALITES

Les prix unitaires définis ci-après devront inclure des frais de compte prorata d'un taux de 1% (un pour cent) qui seront retenus sur chaque situation de travaux des intervenants. Ces frais seront destinés à faire nettoyer les locaux, chaquefois que nécessaire, par une entreprise spécialisée en cas de défaillance de l'une ou l'autre des entreprises. A ce sujet, nous vous rappelons que durant vos interventions vous devez assumer quotidiennement l'enlèvement de tous vos déchets et gravats ainsi que le nettoyage parfait du site en fin de travaux ou avant intervention autre corps d'état. Tout non-respect de cette règle sera sanctionné.

Les raccordements, percements, scellements, dressages d'arrêtes, ainsi que tous les travaux nécessaires à une parfaite finition d'ensemble des ouvrages décrits ci-après sont à la charge du présent lot.

Tous les ouvrages faisant l'objet des prestations de ce lot seront obligatoirement réalisés en conformité avec les normes et règlements en vigueur.

Bureau d'étude technique à la charge du présent lot.

Prescription techniques

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent descriptif, l'exécution des ouvrages sera soumise aux règles, normes françaises, Cahiers des Prescription Techniques Générales établies par le CSTB, DTU et prescriptions en vigueur à la date de la remise d'offre. (sans que cette liste soit limitative)

Les profilés devront répondre aux conditions de dimensions, découpe, dressage, résistance, composition, sondabilité et tolérances déterminées par les normes en vigueur.

Pour ce qui concerne l'étanchéité à l'air des menuiseries extérieures compte rendu du calcul des coefficients G et B, ces menuiseries devront être de la classe A3. Etanchéité à l'eau renforcée E3. Résistance au vent classement V2.

L'entrepreneur devra fournir un certificat du CERF confirmant cette classification.

Pour l'étanchéité à l'eau, tous les joints nécessaires entre les menuiseries et le gros œuvre, ainsi qu'entre le précadre et la menuiserie proprement dite sont dus par le présent lot.

Documents techniques unifiés :

DTU 37.1

- Menuiseries métalliques

DTU 36.1 et 37.1

- Concernant le choix des fenêtres en fonction de leur exposition (cahier 1182/139 Mai 1973)

Additif n° 1

- Aux normes

NFP 20-302 - Caractéristiques des fenêtres

NFP 20-501 - Charpente menuiseries serrurerie, méthode d'essais des fenêtres

NFP 20-201 - Pour les menuiseries en acier

NFP 24-202 - Pour les menuiseries en alliage léger

NFA 24-401 - Profilés en tôle pliée en feuillard formés au galet

NEF 01-012 - Pour les gardes corps et rampes

NFP 24-301 - Spécifications techniques des F et PF métalliques

NFP 50 - Quincaillerie

Les profilés devront répondre aux conditions de dimensions, découpe, dressage, résistance, composition, sondabilité et tolérances déterminées par les normes en vigueur.

NFP-351 - Protection contre la corrosion des F et PF métalliques

NFP 85-501 - Profilés pour joints dans les façades légères. Matériaux à base de caoutchouc (avril 1979).

NFP 26-316 - Ferme – porte à frein, spécifications essais (Octobre 1979).

- Les recommandations professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints (SNJF Septembre 1975).

- Les recommandations générales de mise en oeuvre des éléments de remplissage et des éléments de façades légères (SNEF Avril 1979).

Lot 05 - Serrur. - Menuis. Ext.

- Aux normes professionnelles :

NFA 35-101 - Produits sidérurgiques laminés à chaud

NFA 57-32 - Profilés en alliage léger

NFA 57-702 - Pièces moulées en alliage d'aluminium

NFA 45-601 - Profilés des menuiseries métalliques

NFA 45-602 - Profilés pour menuiseries et bâtis

- Les recommandations pour l'emploi de l'aluminium anodisé en architecture.

- Définition des recommandations techniques pour l'entrepreneur de métallisation. Protection CEFRACOR Avril/Mai 1972.

- Les règles professionnelles concernant l'isolation thermique pour remplissage SNI Septembre 1978.

Pour ce qui concerne étanchéité à l'air des menuiseries extérieures compte - rendu du calcul des coefficients G et B, ces menuiseries devront être de la classe A3. Etanchéité à l'eau renforcée E3. Résistance au vent classement V2.

L'entrepreneur devra fournir un certificat du CERF confirmant cette classification.

Pour l'étanchéité à l'eau, tous les joints nécessaires entre les menuiseries et le gros - oeuvre, ainsi qu'entre le précadre et la menuiserie proprement dite sont dus par le présent lot.

Pose

Le présent lot doit la pose, le scellement et le calfeutrement de tous ses ouvrages, y compris la pose des précadres.

Habillage

Le présent lot doit la fourniture et la mise en place de tous les habillages, garnitures, calfeutrements et accessoires nécessaires à une parfaite finition des ouvrages notamment avec des découpes et des assemblages parfaits dans les angles. Les ouvrages non-conformes et inesthétiques seront refusés par l'architecte.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les poignées ne devront en aucun cas être à plus de 130cm du sol et à moins de 40cm d'un angle rentrant. La force nécessaire pour ouvrir une fenêtre, une porte ou un placard ne devra pas dépasser plus de 5kg. NB : si toute fois une erreur à ces règles était commise l'entreprise a devoir d'en faire part à l'architecte.

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Qte ent	P.U €	Total HT €
05.1	"ASCENSEUR"					
05.1-1	Main courante Fourniture et pose main courante acier thermolaqué (voir détail plans architectes) localisation : de part et d'autres de l'escalier	U	2			
05.2	"ESCALIER ENTRÉE"					
05.2-1	Main courante Fourniture et pose main courante en tubes d'acier galvanisé (voir détail plans architectes) localisation : de part et d'autres de l'escalier	U	2			
05.3	"ESCALIER SECOURS"					
05.3-1	Porte en acier galvanisé Avec barre anti-panique, passage utile 90 cm minimum; ressaut maximum de 2 cm arrondi ou chanfreiné A placer en feuillure à l'extérieur dans l'encadrement (90 cm de large) Dimensions : 2,00 ht x 1,10 larg	Ens	1			

Lot 05 - Serrur. - Menuis. Ext.

	Déplacer escalier					
05.3-2	Déplacer l'escalier de secours métallique (selon plans architectes)	Ens	1			
05.3-3	Fourniture et pose d'une seconde main courante identique à l'existant	Unité	1			
05.3-4	Déplacer le garde-corps de la plate-forme après déplacement escalier	Ens	1			
05.3-5	Revêtement sol Revêtement de sol anti-dérapant en tôle aluminium striée NB : à hauteur du sol intérieur (± 2 cm)	m ²	10			
05.3-6	Protection Protection jusqu'au sol de la casquette en débord Tôle perforée	Ens	1			
05.3-7	Contre-marches Fermeture de la première et de la dernière marche par une contre-marche, soit une tôle en acier thermolaqué de couleur vive (teinte au choix de l'architecte)	U	2			
	MONTANT inter. LOT 05 - Serrur. Men. ext. € H.T. TVA 19,6%					
	MONTANT inter. LOT 05 - Serrur. Men. ext. € T.T.C					
	MONTANT TOTAL LOT 05 € H.T. TVA 19,6%					
	MONTANT TOTAL LOT 05 € T.T.C					

Fait en un seul original.

à.....

Le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Cachet et signature de l'entrepreneur